



Entreprises, territoires et environnement

Occupation et usages des sols de la compétition à la conciliation

le mercredi 16 novembre 2011

Colloque animé par Denis CHEISSOUX, journaliste à France Inter.

Retrouvez les vidéos reprenant le colloque dans son intégralité sur : <http://www.oree.org/docs/video/colloque2011/>



Avec le soutien :



Sommaire

Contexte	3
Introduction	
Ghislaine HIERSO - Présidente Orée, Directrice auprès du directeur général adjoint de Veolia Environnement en charge des collectivités publiques et des affaires européennes	6
Laurent KLEIN - Président de la SAF-agriculteurs de France	7
Présentation du Rapport 2011 de la SAF « Pour une nouvelle politique du foncier »	
Valéry ELISSEEFF - Directeur de la SAF-agriculteurs de France	8
Etats des lieux : pressions sur les sols et pressions foncières	
Daniel NAHON - Professeur à l'université Paul Cézanne et professeur honoraire de l'Institut Universitaire de France ...	9
Sandrine BELIER - Députée européenne - Europe Ecologie Les Verts.....	9
Questions/Réponses	10
Table ronde 1 : Compétition pour l' usage des sols et de leurs ressources : un défi socio-économique et environnemental	
Président de la table ronde : Bruno LHOSTE - Directeur général d'Inddigo, Vice-président Entreprises d'Orée	13
Michel TROMMETER - Directeur de Recherche au laboratoire d'économie appliquée de l'INRA de Grenoble et chercheur associé au Département Economie de l'Ecole Polytechnique à Paris.	13
Marc MAURY - Directeur Développement Réseau & Actions Internationales Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN)	13
Francis CAPELLE - Agriculteur SAF-agriculteurs de France	13
Emmanuel MONY - Président de l'Unep-les entreprises du paysage et de l'Elca (Association européenne des entreprises du paysage)	14
Jean-Marc VALET - PDG de Geocarta	14
Questions/Réponses	15
Table ronde 2 : Quelle appropriation pour quels usages ?	
Présidente de la table ronde : Patricia SAVIN - Avocate associée au Cabinet Savin Martinet Associés, secrétaire générale d'Orée	16
Guillaume SAINTENY - Président du rapport du Centre d'analyse stratégique "Les aides publiques dommageables à la biodiversité" paru le 21 octobre 2011	17
Jacques WEBER - Économiste et anthropologue, ancien directeur de recherche au CIRAD	17
Grégoire LEJONC - Coordinateur de la politique biodiversité à FNE	18
Marc KASZYNSKI - Président de l'ADEF (Association des Études foncières) et directeur de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais.....	18
Alain BENTEJAC - Directeur général d'Artelia, président de Syntec Ingénierie	19
Synthèse des débats de la matinée	
Patrice LEPAGE - Délégué général de TerrEthique	19
Projection exceptionnelle en avant-première du film "La biodiversité, des clefs pour un débat"	
présenté par Bernard LABAT - Chargé de mission économie et biodiversité de la Ligue Roc	20
Grand témoin	
Luc GUYAU - Président indépendant du conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, cofondateur de TerrEthique	20
Questions / réponses	21
Conclusion	
Gilles BOEUF - Professeur à l'Université Pierre & Marie Curie, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle	22
Références bibliographiques	23

Les sols sont à la fois le support de l'aménagement des territoires, une ressource rare pour laquelle différents usages se retrouvent en compétition, et des écosystèmes dont le bon fonctionnement est indispensable à la préservation de la biodiversité et aux grands équilibres écologiques. La notion d'empreinte environnementale illustre bien cette dépendance doublée d'une pression insoutenable à long terme : si l'on se réfère à l'empreinte calculée par le WWF, il faudrait actuellement 1,5 planète pour répondre à la consommation de l'humanité et absorber ses émissions de CO₂, 3 planètes si l'ensemble de l'humanité vivait comme un habitant moyen de la France (WWF, 2010, Rapport Planète Vivante). Dans le rapport 2010 sur l'Environnement en France, le service statistique du Ministère en charge de l'environnement souligne que l'évolution de l'occupation des sols montre une **persistance dans l'artificialisation de l'espace dans la continuité des tendances observées depuis 1990**.

C'est-à-dire la perte de surfaces agricoles ou de milieux semi-naturels au profit de surfaces bâties, revêtues ou stabilisées (routes, voies ferrées, aires de stationnement...), d'espaces «verts» artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs...), ou d'autres espaces non construits mais fortement modelés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, etc.).

En métropole, les espaces artificialisés se sont accrus d'environ 3 % entre 2000 et 2006, soit 82 000 hectares, et occupent plus de 5 % du territoire en 2006. Le **processus continu et cumulatif d'étalement urbain**, selon les termes du Ministère, «assez mal maîtrisé» explique ce constat. Il se double de celui d'une fragmentation croissante des milieux semi-naturels, aggravant les conséquences en termes d'érosion de la biodiversité. En outre, l'extension urbaine diffuse et la localisation périphérique des zones d'activités, par les déplacements et donc les émissions supplémentaires de CO₂ et d'autres polluants qu'elles induisent, ont également un effet dommageable sur l'environnement. La base de données des permis de construire (Sitadel) fournit l'image de couronnes périurbaines grandissantes. Sur les 71 principales aires urbaines métropolitaines, la distance moyenne de construction neuve au centre de l'aire se monte à 13 km sur la période 2000-2008. L'influence de l'accroissement des réseaux routiers et ferroviaires de large emprise est également notable, ce type d'occupation des sols a augmenté de 19% sur la période, la plus forte progression relative.

L'accroissement des surfaces artificialisées se fait à 90 % aux dépens de terres agricoles. Selon le Ministère en charge de l'agriculture, sur la période 2000-2009, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué

de 449 190 ha, l'équivalent de la moitié de la région Île-de-France. Par ailleurs, une étude récente met en avant que plus d'un tiers des surfaces agricoles artificialisées sur cette période sont des sols ayant les meilleures potentialités agronomiques (CGDD-SOeS, 2011, «L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles», Le Point Sur, n° 75).

Certains espaces ont une sensibilité particulière à la dynamique d'artificialisation du fait de leur richesse écologique et paysagère, des fortes densités de population déjà installées ou bien des risques pesant sur les populations présentes. À ce titre, **le littoral est soumis à forte pression**. Particulièrement riche sur le plan naturel, il présente actuellement une densité de population environ 2,5 fois plus importante que la densité métropolitaine et un nombre de m² construit par habitant trois fois supérieur à la moyenne nationale en 2006.

L'artificialisation dans les zones inondables est également une source de préoccupation : de 1999 à 2006, l'augmentation du nombre de logements y atteint 8 %, soit le même taux que celui enregistré en dehors de ces zones à risque. Par ailleurs, l'imperméabilisation de la couverture des sols (habitat, bitume, etc.) amplifie les phénomènes de ruissellement augmentant de ce fait le niveau des crues, les risques d'inondation et l'intensité érosive (cf. Travaux d'Orée sur la gestion des risques liés à l'environnement : Guide interactif pour les PME/PMI <http://risques-environnementaux.oree.org>, et Groupe de travail dédié aux collectivités territoriales créé en 2011 incluant les enjeux de santé environnementale, des risques majeurs naturels et technologiques, ainsi que l'adaptation au changement climatique).

Dans les DOM, les espaces naturels, relativement plus importants, en particulier les surfaces boisées, supportent en grande partie l'extension des surfaces artificialisées. Par ailleurs, les espaces artificialisés se trouvent pour une grande part près du littoral. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont un taux d'artificialisation supérieur à celui de la métropole (11 % en 2006), du fait d'une forte densité de population. C'est en Guyane que la part des surfaces artificialisées augmente le plus. (cf. CGDD-SOeS, 2011, «L'occupation des sols dans les départements d'outre mer», Le Point Sur, n° 82).

Les espaces naturels reculent aussi au profit de surfaces agricoles. La notion de «semi-artificialisation» désigne la réduction de l'abondance de certaines composantes de l'habitat sous l'effet de divers facteurs (pollution, introduction d'espèces...) ou la réduction de la diversité des espèces (voire de la diversité au sein d'une population d'espèce). Depuis

le début des années 1950, le changement d'utilisation des terres et la modification des pratiques agricoles vers une plus forte intensification ont notamment entraîné une réduction de l'hétérogénéité et de la complexité des écosystèmes agricoles et forestiers. (cf. Travaux d'Orée sur la biodiversité : Groupe de travail « biodiversité et économie », participation aux instances internationales et nationales notamment à la constitution de « Business and Biodiversity Councils » en lien avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique et au Comité de suivie de la Stratégie nationale pour la biodiversité en France)

Au-delà de la compétition pour l'espace disponible, la **préservation de la qualité des sols** est un enjeu insuffisamment pris en compte. Les sols constituent des écosystèmes dont le fonctionnement est nécessaire non seulement à la production de biens alimentaires et de matières premières diverses (combustible, matériaux de construction...), mais également à la régulation du climat (cf. Colloque Orée 2009 « Biodiversité et climat avant et après Copenhague »), des maladies, des flux et de la qualité de l'eau, sans oublier leur rôle primordial dans les enjeux culturels et de cadre de vie liés à certains paysages et terroirs.

La teneur en carbone organique des sols est un bon indicateur du niveau d'exploitation du sol et de son état de conservation (calculée à partir de tous les composés du carbone, ce qui inclut les résidus de végétation non encore décomposés, la faune du sol et l'humus). Les sols français auraient perdu 53 millions de tonnes de carbone sur la période entre 1990-1995 et 1999-2004, soit 1,7 % de leur stock estimé. Ce déstockage serait de l'ordre de 6 millions de tonnes de carbone par an. Il serait imputable en grande partie au changement d'occupation des sols (transition de prairie vers des cultures annuelles ; transition de terre arable en terrain imperméabilisé, etc.) et à l'évolution des pratiques agricoles vers leur intensification (approfondissement du travail du sol, chaulage, etc.). (cf. IFEN, 2007, Le stock de carbone dans les sols agricoles diminue, Le 4 pages, 121).

Le rapport 2010 sur l'Environnement en France remarque en outre que **les sols et les eaux souterraines françaises présentent un degré de pollution relativement élevé**. Cette contamination est en particulier à relier au trafic routier longtemps responsable de l'essentiel de la pollution anthropique au plomb. Le phosphore est également très présent dans l'espace agricole en général du fait de l'accumulation des engrais. Le cuivre se concentre, quant à lui, dans les zones viticoles suite à l'application régulière de sulfate de cuivre.

Ce constat fait écho au récent « Rapport d'information sur l'application du droit communautaire de

l'environnement », dirigé par Fabienne Keller, qui pointe diverses entorses vis-à-vis du droit communautaire de l'environnement, notamment sur la Directive cadre sur l'eau, et fait peser de lourdes sanctions financières (235 millions d'euros).

La compétition pour l'usage des sols et de leurs ressources intègre rarement les effets induits sur les écosystèmes (externalités environnementales). **La concurrence entre bénéficiaires directs de l'usage des sols, cache un deuxième niveau de concurrence entre ces usagers directs et ceux qui dépendent du maintien des services tirés de leurs écosystèmes**, que ce soit des acteurs privés tel que celui qui dépend de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau en aval, la communauté locale qui dépend du maintien de la qualité du terroir, voire la communauté globale qui dépend du stockage de gaz à effet de serre ou les générations futures dépendantes du maintien à long terme de la capacité productive du sol.

Ecosystèmes clés pour l'équilibre écologique, menacés par les choix et comportement des acteurs socioéconomiques, les sols sont un **bien commun insuffisamment protégé**. La création d'une Directive européenne sur les sols, complémentaire à celles sur l'air et l'eau, un combat cher à Sandrine Bélier, a été maintes fois évoqué mais pas encore concrétisé du fait du blocage de plusieurs états membres dont la France (cf. Compte-rendu du Café Orée « Le sol socle de la biodiversité, un patrimoine vulnérable et méconnu » de février 2010).

La **part de contraintes réglementaires et/ou de mécanismes de marché** nécessaires à la régulation de cette concurrence pour l'occupation et l'usage des sols est à débattre en fonction des échelles considérées et des situations propres à chaque territoire. Parmi les initiatives à encourager citons le Décret de la loi sur l'eau, remaniée à la faveur du Grenelle II, adopté cet été qui permet aux communes de taxer les surfaces imperméabilisées. Ce nouveau dispositif fiscal fait payer aux propriétaires de ces surfaces une partie des externalités environnementales puisqu'il permettra de financer la dépense que les communes consacrent au renforcement de leur réseau pour traiter les eaux de pluie, des frais estimés à 1 milliard d'euros. L'intérêt d'une telle taxe avait déjà été soulevé dans le cadre d'une étude de cas Orée - Veolia Environnement sur les interactions entre la biodiversité et la gestion d'une station d'épuration de la ville de Berlin (Gonzalez, G., Houdet, J., 2009. Accounting for biodiversity and ecosystem services from a management accounting perspective. Integrating biodiversity into business strategies at a wastewater treatment plant in Berlin).

Les conflits entre usages peuvent également être réglés par des **accords volontaires**. On connaît en

particulier le cas de Vittel contractualisant avec les activités, en particulier agricoles, installées sur le bassin versant de sa source afin d'en préserver la qualité. Nestlé Waters a d'ailleurs obtenu en 2010 le prix de la « Meilleure gestion de site » dans la catégorie Biodiversité et Entreprises des Prix Entreprises et Environnement (Concours organisé tous les ans par Orée pour le compte du Ministère en charge de l'environnement et de l'Ademe, en partenariat avec le Crédit Coopératif).

De manière plus générale, la conciliation entre différents types de dépendance vis-à-vis des sols passe par une **évolution dans l'approche du territoire : d'une séparation des espaces, dédiés à une fonction (urbain, rural, espaces naturels), à la prise en compte de l'interdépendance entre ces fonctions dans une perspective d'écologie industrielle et territoriale** (cf. travaux d'Orée sur l'écologie industrielle et territoriale : Groupe de travail « parcs d'activités et écologie industrielle », site internet dédié aux méthodes et outils d'écologie industrielle <http://www.comethe.org>). Cela bouscule la question de l'échelle pertinente d'analyse d'un territoire pour assurer l'équilibre et les continuités entre les différentes vocations (exemple

de Rennes Métropole : cf dernier numéro de la Revue Durable) et pousse à intégrer continuités et infrastructures écologiques dans les schémas d'aménagement et les documents d'urbanisme (SCOT, SDAU, SRCE, PLU...) en lien avec le plan Nature en ville et le déploiement de la trame verte et bleue (cf. par exemple la conférence « Intégrer la biodiversité dans les PLU » organisée en octobre par ETD et le Ministère de l'environnement).

Enfin ces enjeux ne sauraient être considérés sans être **mis en perspective avec des enjeux globaux majeurs** tels que l'accès aux ressources alimentaires, à l'accaparement des terres, la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, les enjeux de santé liés à l'environnement, et bien évidemment les Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, le Changement Climatique et la lutte contre la désertification. Rappelons que se tiendra fin 2011 à Durban la 17^{ème} Conférence des Parties signataires du Protocole de Kyoto (28 nov. – 11 déc.) et en 2012, le 6^{ème} Forum Mondial de l'eau à Marseille (12-17 mars), RIO+20 (20-22 juin), la 11^{ème} Conférence des Parties signataires de la Convention sur la Diversité Biologique à Hyderabad (17-19 Octobre).



Introduction

Ghislaine HIERSO

Présidente d'Orée

**Directrice auprès du directeur général adjoint de Veolia Environnement
en charge des collectivités publiques et des affaires européennes**



Bonjour à toutes et à tous et merci de votre présence aujourd'hui. Je tiens à remercier la Société des Agriculteurs de France de nous accueillir dans ce splendide amphithéâtre ainsi que l'équipe Orée qui organise cet événement. Nous avons la chance de recevoir aujourd'hui des personnalités de premier plan, experts reconnus dans chacun des sujets inscrits à notre ordre du jour.

OREE, association multi acteurs, rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

OREE s'attache à proposer des solutions concrètes en mobilisant son réseau d'adhérents : pour palier aux conséquences d'une croissance aveugle de l'économie au détriment de l'environnement. Nous voulons en particulier démontrer qu'il est possible

aujourd'hui de concilier économie et écologie en mettant en œuvre les meilleures pratiques environnementales. Nous pensons en outre que les inégalités environnementales constituent un facteur aggravant des inégalités sociales. Notre action vise donc à réduire ces inégalités.

Les actions d'Orée se reflètent à travers ses 7 priorités : biodiversité et économie, écoconception des produits et des services, expertise environnementale, écologie industrielle et territoriale, reporting et affichage environnemental, risques environnementaux, santé et environnement

Au fil des ans, en effet, nous nous sommes aperçus que le sol était l'oublié des politiques de régulations. Pourtant, il concentre à lui seul un quart de la biodiversité de notre planète. La préservation des sols constitue donc un enjeu fondamental pour la survie de l'humanité. Tel sera le thème de ce colloque annuel.

En juin 2012, se tiendra le sommet de la Terre, Rio+20, 10 ans après Johannesburg. Cette conférence sera axée sur deux thèmes : la gouvernance mondiale, cadre institutionnel du développement durable et l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

En 2012, nous fêterons également les 20 ans d'OREE, nous devons profiter de cet anniversaire pour mettre plus en avant les problématiques liées au sol, d'autant que les débats consacrés à cette question se font de plus en plus nombreux. OREE a d'ailleurs élaboré un document de synthèse qui revient sur l'ensemble des points clefs lié à l'occupation et à l'usage des sols. (cf. Contexte pp.3-5 et Référence bibliographiques p.23).

Plus d'informations : www.oree.org

Laurent KLEIN

Président de la SAF-agriculteurs de France



Bonjour et bienvenue à tous pour ce Colloque OREE consacré aux sols et à leurs usages.

Nous sommes particulièrement heureux que votre association, avec laquelle la SAF entretient d'étroites collaborations, ait choisi la thématique de l'usage des sols. Cela fait écho aux travaux de la SAF-agriculteurs de France, laboratoire d'idées – *think tank* agricole depuis bientôt 150 ans – qui rassemble des adhérents d'horizons variés. C'est un sujet particulièrement d'actualité s'inscrivant dans nos réflexions et nos propositions qui vous seront présentées dans quelques instants. Pour nous, il est utile de rappeler que la terre agricole est le support

indispensable à la vie. Elle est l'objet de toutes les passions, qui dépassent largement les seuls intérêts agricoles. La gestion du foncier constitue un véritable enjeu de société, à la croisée de nombreux intérêts stratégiques souvent contradictoires. La terre agricole est en effet à la fois patrimoine, intrant, support d'aménagement des territoires, facteur-clé dans les grands équilibres environnementaux.

Au-delà de ce constat, il est important pour les agriculteurs de replacer la terre agricole dans un contexte beaucoup plus large : celui de la production dans un contexte de rareté. Rareté de la ressource en eau, rareté de l'énergie et bien sûr rareté de la terre que nous avons le devoir de préserver, tout en créant les conditions de développement d'entreprises agricoles répondant aux multiples demandes des marchés de toutes natures. Voilà pourquoi je vous invite à vous positionner comme des sentinelles de notre société portant un regard vigilant sur l'évolution de notre environnement.

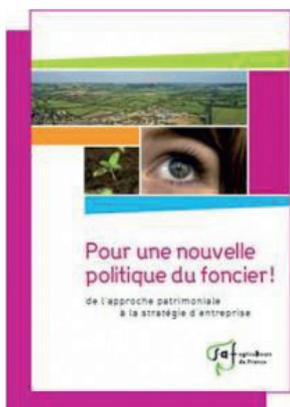
Plus d'informations : www.agriculteursdefrance.com

Présentation du Rapport 2011 de la SAF « Pour une nouvelle politique du foncier »

Valéry ELISSEFF

Directeur de la SAF-agriculteurs de France

La SAF-agriculteurs de France a consacré son cycle de réflexion 2010/2011 à la problématique des terres agricoles. Elle a reçu une centaine d'experts qui ont contribué à l'élaboration de ses propositions pour « une nouvelle politique pour le foncier ».



La terre agricole est soumise à cinq types de pressions croissantes. La première est liée à l'augmentation de la population et de la demande. Comment oublier en effet que nous serons 9 milliards d'êtres humains à l'horizon 2050 ? Pourtant, la ressource n'est pas illimitée. Au contraire, les terres arables ne représentent que 11 % des terres émergées dans le monde. Par ailleurs, comme l'a indiqué la FAO, la disponibilité des terres n'est pas extensible. La planète compte ainsi 1,5 milliard d'hectares de terres agricoles. De plus, face à cette pression agricole originelle, s'ajoute aujourd'hui la pression environnementale. A cet égard, la question de la préservation de la biodiversité apparaît essentielle. Viennent ensuite les pressions politiques, qui se font de plus en plus croissantes sur la terre agricole. Elles se manifestent par une accélération de l'artificialisation des surfaces directement liée à l'augmentation de notre niveau de vie. Enfin, s'ajoute à ces contraintes une pression économique qui pèse lourdement sur les épaules des agriculteurs. La dernière pression est de type sociologique, tant est fort le rapport affectif à la terre.

La prise en compte de l'ensemble de ces enjeux a conduit la SAF à formuler les propositions suivantes :

- développer une nouvelle approche du foncier ;
- faciliter l'accès à la terre avec de nouveaux outils (fonds d'investissement, location-gérance, fiducie) ;
- préserver la terre agricole (repenser la politique du logement, développer des outils économiques innovants, créer du lien social) ;
- faire évoluer la gouvernance du foncier dans les territoires (optimiser les instances de décisions et inviter les agriculteurs à s'y investir).

Denis CHEISSOUX

Je vous remercie. Nous sommes effectivement dans une société folle, qui va droit dans le mur si nous ne réagissons pas. L'exemple du fumeur invétéré me paraît bien représenter la situation actuelle : on ne peut pas fumer trois paquets de cigarettes par jour et espérer vivre jusqu'à 100 ans. L'analogie est applicable au sol, qui constitue l'un des défis du XXI^{ème} siècle.

Je vous propose à présent de profiter de l'éclairage scientifique de Daniel Nahon sur ces questions. Son intervention sera suivie de la projection d'une interview de Sandrine Bélier, députée européenne.

Etats des Lieux : pressions sur les sols et pressions foncières

Daniel NAHON

Professeur à l'université Paul Cézanne
et professeur honoraire de l'Institut Universitaire de France

Sandrine BELIER

Députée européenne – Europe Ecologie Les Verts

I. Etat des lieux « scientifique » - « sol patrimoine, terre nourricière »

Daniel NAHON



Le sol est un petit épiderme qui se développe sur toutes les terres émergées. Son épaisseur peut être de quelques centimètres à plus de 300 mètres. Un sol se développe grâce à l'eau de pluie, au dépend des roches les plus dures qui se transforment peu à peu en terre argileuse. L'altération des roches en est très lente : moins d'un mètre par dix millénaires. Elle est le fait de la vie dans le sol qui dégrade la matière organique pour la transformer en nouvelles molécules. Pour autant, il existe une très grande différence entre les sols des zones tempérées et ceux des zones tropicales. Or on y applique aujourd'hui les mêmes techniques agricoles ! Cela fait peser une lourde menace sur le sol qui est pourtant un milieu sensible, vivant. Il regroupe en moyenne 8 tonnes de poids de vie sur ses 30 premiers centimètres, sans compter qu'il constitue un immense réservoir de CO₂.

Le sol planétaire doit être considéré dans sa globalité. De fait, sur l'ensemble de la planète, on ne compte de 22 % de surfaces cultivables. Or, aujourd'hui, seuls 600 millions d'hectares restent cultivables. L'Inde, par exemple, est parvenue à la limite de ses terres arables disponibles. Au Brésil, à moins de procéder à une déforestation dévastatrice, on arrive aussi à la limite des terres agricoles disponibles. Ce constat impose de changer de méthodes agricoles. Les labours profonds favorisent par exemple l'érosion. De plus, l'excès d'irrigation modifie la structure du sol et favorise sa salinisation. De son côté, la monoculture réduit de 40 % la biodiversité des sols. Avec les pesticides, ce taux atteint 80 %. Quant à l'urbanisation, elle détruit totalement les terres arables. En Chine, par exemple, les terres agricoles disparaissent au rythme de 500 m² par seconde, soit l'équivalent de la surface du Danemark tous les cinq ans.

Pourtant, il faut bien subvenir aux besoins de la population mondiale. Cette nécessité nous impose de nous confronter à la problématique suivante : comment doubler la production agricole dans les trois prochaines décennies ? Au cours des quarante dernières années, les cultures se sont étendues de 200 millions d'hectares, portant les terres cultivées à 1 600 millions d'hectares. Pourtant, encore une fois, le sol n'est pas une ressource extensible. C'est une peau qui respire à l'échelle des millénaires, tandis que l'homme a le pouvoir de la détruire en seulement quelques décennies. Nous sommes donc face à une équation que nous ne pouvons plus refuser de prendre en compte.

Questions/Réponses



Denis CHEISSOUX

Il est possible de changer les méthodes de l'agriculture. Bien sûr, ce sera compliqué et cela prendra au moins une génération, mais le changement est possible. Avez-vous des questions à poser ?

Denis CHEISSOUX

En un mot, vous nous suggérez donc de manger moins de viande.

De la salle

Il faut aussi savoir que 30 % des fruits cultivés sur terre n'arrivent pas dans l'assiette du consommateur. Il faut donc impérativement optimiser les méthodes actuelles pour les rendre plus efficaces et éviter le gâchis.

De la salle

Comment se fait-il que des changements majeurs ne s'opèrent pas dans nos modes de culture ? Je pense notamment à l'agriculture sans labour.

Daniel NAHON

Le poids de l'héritage patrimonial est essentiel ; on reproduit ainsi les méthodes agricoles de ses parents. Ce constat est surtout valable en Europe. En Asie, en Amérique du Nord, en Océanie, des méthodes nouvelles se mettent en place. Il faut avoir le courage de se lancer dans de nouvelles approches pour conserver la vie et la fertilité du sol. L'agriculture sans labour a effectivement fait ses preuves. Elle doit donc être mieux défendue.

Marc MAURY

Selon votre présentation, il reste encore 600 millions d'hectares cultivables. Quelle méthode mettre en œuvre pour en faire bon usage ?

Daniel NAHON

La question est de savoir si ces 600 millions d'hectares vont permettre de nourrir l'humanité pendant encore des siècles. Il est donc essentiel de prendre des décisions urgentes pour réinventer l'agriculture, dans un esprit de développement réellement durable. Chaque semaine, près de 2 millions de bébés naissent sur terre. Ainsi 0,5 hectare est nécessaire pour nourrir chaque nouvel être humain mais nous ne les avons pas !

Valéry ELISSEFF

Toutes les études montrent en outre que le prix de la terre agricole ne cesse d'augmenter. Nous arrivons là aussi aux limites d'un système.

Daniel NAHON

Il faut savoir que le prix du m² urbanisé est beaucoup plus cher que celui de la terre arable. Les agriculteurs sont donc incités à vendre leurs terres, ce qui fait peser un danger supplémentaire sur les terres arables.

De la salle

A cela s'ajoute que 90 % de la biomasse actuelle est constituée par l'humain et ses animaux d'élevage, au détriment des autres espaces animales.

Valéry ELISSEFF

L'enjeu essentiel réside dans la formation des agriculteurs et le développement de leur technicité.

Daniel NAHON

Il faut éduquer les agriculteurs pour qu'ils comprennent ce qu'est un sol. Il est très important de connaître son sol. Le sol du Gers n'est pas le même que celui de la Nièvre. Des méthodes de culture différentes doivent donc être appliquées. La formation des agriculteurs et l'effort de recherche sont dès lors des facteurs essentiels de changement.

Aujourd'hui, certains pays européens n'ont plus de terres arables. Cette pénurie les conduit à louer des terres en Afrique. Mais les terres africaines ne sont pas les mêmes qu'en Europe. On ne peut donc pas y appliquer les mêmes techniques agricoles qu'en Europe. Ces terres seront inévitablement dégradées. Il faut donc former les agriculteurs africains pour qu'ils soient en mesure de cultiver eux-mêmes leur terre et éviter de les voir s'entasser dans les bidonvilles qui s'accroissent de façon exponentielle en Afrique.

Denis CHEISSOUX

Je vous propose à présent de regarder une interview de Sandrine Béliet, députée européenne.

II. Etat des lieux juridique et européen

Sandrine BELIER



Je m'excuse de ne pas être parmi vous aujourd'hui, mais je suis retenue au Parlement européen.

Les études scientifiques actuelles démontrent que nos sols s'appauvrissent et meurent. Il faut inverser la tendance. On estime que près de 70 % des terres européennes seraient aujourd'hui dégradées. Bien sûr, cela a un coût financier, jusqu'à 38 milliards d'euros annuels, selon les estimations des instances européennes. Personnellement, je pense que ce coût est supérieur.

La qualité des sols nous renvoie à cette question essentielle : sur quelle Terre pouvons-nous vivre ? Nous sommes face à des enjeux majeurs de nutrition, de santé, de lutte contre l'érosion, sans parler du dérèglement climatique. Ces enjeux suffisent à imposer l'adoption d'un cadre juridique européen consacré à la gestion des sols, au-delà de toute notion de frontière. Une pollution par les nitrates peut aisément avoir des effets sur les eaux et les côtes d'un pays limitrophe ou situé en aval d'une pollution. Aujourd'hui, moins d'une douzaine d'Etats sur les 27 Etats membres de l'Union européenne ont adopté une législation sur la gestion des sols. Nous attendons donc que le Conseil européen émette une directive-cadre allant dans ce sens. Depuis trois ans, un petit groupe d'Etats, dont la France et l'Allemagne, s'oppose à la

promulgation de ce texte. Les Allemands y voient une atteinte à leur souveraineté. En France, le frein serait lié au coût de dépollution de certains sites.

Depuis mon arrivée au Parlement européen, nous avons tenté de sortir de cette impasse politique en sensibilisant au maximum nos collègues eurodéputés. Pour les alerter, nous leur avons projeté un film qui dresse un constat édifiant sur la situation actuelle. Nous avons également organisé un colloque à Paris. Dès que l'occasion se présente, j'introduis des amendements sur le sujet. Aujourd'hui, le blocage ne se situe pas au Parlement, mais au Conseil. L'un des points de blocage majeur pour l'adoption de la Directive Sol tient à la revendication de souveraineté des Etats. Il semble que l'évolution actuelle va dans le sens de plus de fédéralisme, tout espoir n'est donc pas perdu. Je suis d'ailleurs convaincue que cette Directive cadre verra le jour, car elle est tout simplement nécessaire et s'impose par la réalité des choses.

Denis CHEISSOUX

Merci. Nous pouvons être certains que la situation va évoluer. Je vous invite à présent à passer à la première table ronde de cette matinée.

Table ronde 1

Compétition pour l'usage des sols et de leurs ressources : un défi socio-économique et environnemental

**Président de la table ronde : Bruno LHOSTE, Directeur général d'Inddigo,
Vice-président Entreprises d'Orée.**

Michel TROMMETTER

**Directeur de Recherche au laboratoire d'économie appliquée de l'INRA de
Grenoble et chercheur associé au Département Economie
de l'Ecole Polytechnique à Paris.**

Marc MAURY

**Directeur Développement Réseau & Actions Internationales Fédération
des conservatoires d'espaces naturels (FCEN)**

Francis CAPELLE

Agriculteur SAF - Agriculteurs de France

Emmanuel MONY

**Président de l'Unep-les entreprises du paysage et de l'Elca
(Association européenne des entreprises du paysage)**

Jean-Marc VALET

PDG de Geocarta

Bruno LHOSTE

Ce sont les sols vivants qui nous permettent de produire tout ce que nous consommons. Or depuis le début des années 80, nous avons commencé à consommer plus que ce que les sols ne sont en mesure de produire. A cela s'ajoute une compétition effrénée pour conquérir les derniers espaces disponibles. On a d'ailleurs coutume de dire que les villes mangent les prairies et que les villes mangent la forêt. Cela n'est plus tout à fait vrai, car le mode de vie urbain s'est imposé sur toute la surface de la planète.

Nous devons sortir aujourd'hui d'une pensée binaire pour nous ouvrir à une pensée plus complexe, pour associer un sol et un territoire à des usages différents.

Le but est d'augmenter la capacité bio-productive de la planète. Il faut parvenir à rattacher au vivant toute l'activité humaine. L'écologie industrielle et territoriale peut également nous permettre de générer une croissance en harmonie avec les rythmes naturels.

Ce que nous appelons l'agriculture urbaine produit aujourd'hui un tiers des produits agricoles et emploie plus de 2 millions de personnes. Ce n'est donc pas un domaine marginal. La métropole rennaise a inclus cette vision dans sa politique urbaine. Elle parle d'ailleurs de champs urbains pour désigner les espaces agricoles qui s'étendent entre l'agglomération centrale et les bourgs environnants. D'autres initiatives vont dans ce sens et méritent

elles aussi d'être prises en compte. C'est le cas par exemple à Genève. Peut-être assistons-nous aux prémices d'une époque où le développement urbain va contrebalancer les excès dont il est à l'origine ?



Michel TROMMETTER

Dans le cadre d'OREE, nous avons voulu faire prendre conscience aux différents acteurs de leur dépendance à la biodiversité. Nous avons identifié un certain nombre de services qui peuvent être liés à cette biodiversité. Prenons l'exemple de la marque Vittel, producteur d'eau minérale. Vittel a constaté que le taux de nitrate de son eau ne cessait d'augmenter. A moins d'agir, l'entreprise courrait à la faillite faute de pouvoir commercialiser son eau. Elle s'est donc mise en contact avec les agriculteurs et les autres acteurs de son territoire pour modifier les pratiques agricoles. 20 ans après, le bilan est plutôt positif et la politique de concertation initiée par Vittel a permis d'élaborer une vision industrielle commune à l'ensemble des acteurs pour une meilleure gestion des écosystèmes. Bien sûr, le cas de Vittel reste particulier. Je suis cependant convaincu que ce cas particulier peut être généralisé.

Marc MAURY

Le constat est alarmant et sans appel : l'artificialisation des sols (75.000 ha /an) conduit à une diminution des surfaces naturelles et agricoles. Dans ce domaine, nous sommes face à des enjeux très forts, associés à une demande sociale croissante en matière d'activités de pleine nature, auxquels s'ajoute le phénomène de la fragmentation. L'Europe est le continent le plus fragmenté du monde par les infrastructures linéaires, les zones urbaines et les espaces agricoles et forestiers intensifs (15 000 km d'autoroute construits entre 1990 et 2003). Le défi aujourd'hui est de préserver nos patrimoines naturels et agricoles sur des surfaces de plus en plus petites, de plus en plus revendiquées et toujours plus fragmentées.

Face à des tels défis, nous avons besoin de la mobilisation de tous. Les Conservatoires d'espaces naturels sont parfois en compétition avec le monde

agricole car l'extension du péri-urbain sur les surfaces agricoles et les règles d'éco-conditionnalité de la PAC opèrent un transfert de pression vers les espaces naturels (12% des espaces naturels artificialisés entre 2000 et 2006). Nous nous efforçons néanmoins de chercher des solutions à l'amiable avec les agriculteurs, sur la base d'accords négociés, tout en maintenant une activité agricole garante de la préservation du patrimoine naturel (près de 1000 agriculteurs conventionnés sur les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels).

La pierre angulaire d'une stratégie de biodiversité suppose d'adopter une approche économe et parcimonieuse de la consommation des terres. Cela repose sur un dispositif « Eviter, réduire, compenser » performant et infaillible. Il faut également veiller à la temporalité des équipements construits et prévoir leur effacement après usage autant que possible. Il importe également de gagner l'adhésion des propriétaires privés en inventant de nouvelles formes d'intendance des territoires faisant naître des responsabilités entre propriétaires et usagers.

Francis CAPELLE

De la même façon qu'un propriétaire prend soin de son habitation, nous essayons de prendre soin de nos sols. Nous menons des études et des prélèvements réguliers pour connaître par exemple le statut de la ressource azotée dans le sol. Ce type de mesures nous a permis de constater que la matière organique n'avait pas diminué au cours des 20 dernières années dans les régions où nous effectuons nos prélèvements. Ce point est donc encourageant. De fait, le malade n'est pas en si mauvaise santé que nous pourrions le penser.

De même, le labour a été beaucoup décrié car il favorise la propagation des mauvaises herbes et la diminution de la matière organique. Mon expérience me fait pourtant dire que le labour peut parfois s'avérer très complémentaire aux techniques de travail superficiel qui permettent de conserver en surface la matière organique. De la même façon, les techniques de semis directs, qui se développent notamment au Brésil, en Amérique ou en Afrique, protègent effectivement le sol de l'érosion. Elles posent cependant des difficultés en termes de gestion du couvert, au point de devoir parfois faire appel à des herbicides.

Une dernière avancée mérite d'être signalée : le strip-till. Cette technique consiste à ne travailler que la bande de terre qui sera semée. Elle se situe à mi-chemin entre l'agriculture traditionnelle et le semis direct. Je pense donc qu'elle est appelée à se développer.

L'enjeu réside aujourd'hui dans nos capacités d'innovation en matière de techniques agricoles. Il faut parvenir à produire plus et mieux par hectare. Je milite pour ma part pour une alliance entre l'écologie et la science. Les scientifiques ont de remarquables outils à leur disposition. Par exemple, les techniques de génotypage et de phénotypage, d'où découlent les marqueurs moléculaires, permettent de sélectionner les meilleures plantes. En une vingtaine d'années, le rendement de ma ferme est ainsi passé de 6 tonnes à 9 tonnes à l'hectare grâce à l'apport de ce type de biotechnologie. Selon moi, l'alliance entre la science et l'écologie est donc appelée à se renforcer. A mon sens, nous pouvons garder espoir et je reste très optimiste quant à notre capacité à continuer de nourrir le monde.

Emmanuel MONY

Les entreprises du paysage représentent 25 000 sociétés, 125 000 salariés et 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France. Notre rôle est de faire respirer l'espace urbain et d'amener la campagne, la nature, dans nos villes. A ce titre, nous devons veiller à limiter la densification urbaine. Selon une directive européenne, chaque européen doit disposer d'un jardin public ou privé à moins de 300 mètres de son habitation. Nous sommes évidemment loin du compte. Nous observons même un recul des espaces verts dans l'environnement urbain. Il y a quelques années, par exemple, chaque hôpital disposait d'un jardin. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Toutes les études montrent cependant que la convalescence est deux fois plus rapide lorsqu'un malade dispose d'une vue sur un espace vert. J'ajoute qu'un communiqué de presse de la FAO daté du 3 octobre dernier exhorte les pays à prêter attention à la foresterie urbaine et suburbaine, tant il est vrai que les arbres participent étroitement à la qualité du développement urbain. En particulier, ils contribuent de façon majeure à la capacité de résilience des villes face aux changements climatiques. En conclusion, les jardins et les paysages sont des éléments indispensables à la vie urbaine. Nous devons donc tout faire pour les préserver et les développer.

Jean-Marc VALET

J'aime à dire que nous sommes radiologues des sols, et que le travail de Géocarta consiste à scanner le sol pour différents spécialistes : aménageurs, agriculteurs, viticulteurs, archéologues... Le sol est le support de notre culture et de nos cultures. De fait, Géocarta est très impliqué dans l'agriculture de précision et l'agriculture technologique. Bien entendu, l'environnement est au cœur de nos domaines d'activités, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, mais également le traitement des sites et sols pollués.

Après cette rapide présentation de Géocarta, je voudrais témoigner du programme de recherche D2SOU (Développement durable, Sols urbains et périurbains). Ce projet dépend de l'ANR (Association Nationale pour la Recherche). Son objectif est d'aider les politiques à mieux prendre en compte le sol au cours d'un processus décisionnel. Il comporte deux axes majeurs :

- Apporter une information sur le proche sous-sol avec de nouveaux outils de cartographie ;
- Prendre mieux en compte les différents enjeux et acteurs de l'aménagement du territoire.

Je voudrais également apporter différents témoignages liés à l'occupation des sols et à l'évolution de leurs modes d'utilisation. L'action menée par exemple par le Conseil Général du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur le captage « Grenelle » d'Ambleville, à travers une cartographie précise, vise protéger la ressource tout en accompagnant les agriculteurs vers une meilleure connaissance de leur sol. De son côté, RTE nous a sollicité pour un projet d'enfouissement de lignes électriques en Picardie. Leur but était de recourir à l'innovation pour ne pas gêner le travail des agriculteurs. Pour cela, ils ont monté un partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme, qui les a accompagnés dans ce projet.

En conclusion, face la complexité des enjeux, la prise en compte objective des caractéristiques du sol me paraît constituer un préalable incontournable pour mener avec succès un projet d'aménagement du territoire dans un esprit de conciliation.



Questions/Réponses

Jacques WEBER

La science et l'écologie doivent se réconcilier. La France est le seul pays au monde où ces deux disciplines ne sont pas liées. C'est à croire que l'idée que tous les êtres vivants sont interdépendants ne passe pas au pays de Descartes. Je redoute que nous ne payions très cher ce rationalisme.

De la salle

Nous avons beaucoup parlé d'agriculture intensive, mais je regrette que les débats n'aient pas plus évoqué l'agriculture paysanne. Sommes-nous réellement obligés de rechercher toujours plus de productivité par hectares, alors que 40 % de la production française part à la poubelle ?

Daniel NAHON

La terre est un immense réservoir chimique, dont les différents éléments sont absolument nécessaires à la vie du sol. Or aujourd'hui, les techniques de culture des biocarburants font courir un péril très important aux sols. Bien sûr, les biocarburants constituent un facteur de relance pour l'industrie agricole, mais les techniques méritent d'être affinées. De ce point de vue, j'aimerais d'ailleurs que tous les paysans soient également ingénieurs agricoles. Il y a 30 ans, l'INRA n'était pas un organisme de recherche. Il l'est devenu en considérant que l'agronomie constituait un élément majeur de compréhension de la terre. L'INRA a donc globalisé son approche du sol. Il faut encourager les agriculteurs à faire de même. Il ne faut plus considérer le sol comme un milieu fini, mais bien comme un milieu vivant et évolutif. Il est essentiel pour l'avenir de conserver les nutriments et la vie qui résident dans le sol.

Francis CAPELLE

Je suis d'accord avec cela. Nous utilisons d'ailleurs des méthodes de lutttes biologiques contre les invasions de parasites. Cela va dans le sens de vos propos. Nous ne considérons pas le sol comme une usine à produire, mais bien comme un allié.

Patrice VALANTIN

Nous sommes en train d'essayer d'expérimenter un système de ce type en Bretagne. L'avenir de cette région réside dans la préservation de sa biodiversité. Il importe donc que tous les acteurs du territoire s'approprient le bien commun. Lorsque cette notion est comprise et partagée par tous, tout se passe très bien. Dans ce cadre, la notion de gouvernance est essentielle. Jamais nous n'avons produit autant de nourriture, et jamais il n'y a eu autant de faim dans le monde. Nous sommes donc bien face à un problème de gouvernance. A ce titre, lorsque nous sollicitons les conseils d'experts, ces derniers doivent impérativement être indépendants.

De la salle

Le cas de Vittel que vous nous avez exposé est-il généralisable, et à quel coût ?

Michel TROMMETTER

Vittel reste un cas particulier, car la pérennité de l'entreprise était clairement remise en cause. Mais au regard de ce cas, il peut effectivement être possible de mettre en place une forme de comptabilité commune à l'ensemble des acteurs d'un territoire au nom de leur interdépendance de fait. Encore faut-il ne pas perdre de vue que cette démarche est beaucoup plus complexe que celle que j'ai exposée devant vous en quelques minutes.

Table ronde 2

Quelle appropriation pour quels usages ?

Présidente de la table ronde : Patricia SAVIN, avocate associée au Cabinet Savin Martinet Associés, secrétaire générale d'Orée.

Guillaume SAINTENY

Président du rapport du Centre d'analyse stratégique «Les aides publiques dommageables à la biodiversité» paru le 21 octobre 2011

Jacques WEBER

Économiste et anthropologue, directeur de recherche au CIRAD

Grégoire LEJONC

Coordinateur de la politique biodiversité à FNE

Marc KASZYNSKI

Président de l'ADEF (Association des Études foncières) et directeur de l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais.

Alain BENTEJAC

Directeur général d'Artelia, président de Syntec Ingénierie

Patricia SAVIN

Lorsque nous avons décidé d'organiser un colloque sur le thème de l'usage des sols, nous ne pensions pas que cette problématique serait autant d'actualité. Les publications consacrées à ces questions sont aujourd'hui nombreuses et constituent autant de focus juridiques. Quelle définition donner à l'expression « appropriation du sol » ? Le code civil de 1804 et la déclaration des droits de l'homme de 1789 ont imposé des contraintes d'ordre public qui perdurent et deviennent de plus en plus difficiles à gérer à mesure que s'accroît la complexité de la juridiction foncière. De fait, l'appropriation favorise la création d'un sentiment de compétition, et les propriétaires ont tendance à vouloir étendre leur droit d'appropriation à l'espace jouxtant leur propriété. Dès lors, les causes de conflits liés à l'usage du sol se multiplient ; ils peuvent ainsi être liés à la cohabitation, à la préservation de l'environnement, ou à l'aménagement du territoire.



Denis CHEISSOUX

Guillaume Sainteny, que pouvez-vous nous dire au sujet des aides publiques dommageables à la biodiversité ?

Guillaume SAINTENY

Le thème des subventions publiques dommageables à la biodiversité est ascendant sur le plan international depuis une vingtaine d'années. Il est « porté » par exemple par l'OCDE ou par le PNUE. Il figure également dans la déclaration de Johannesburg, et, en ce qui concerne plus spécifiquement la biodiversité dans le plan d'action de Nagoya et dans la Stratégie européenne de la Biodiversité. La France a longtemps été peu présente sur ce sujet. La loi Grenelle 1 le prend en compte.

Ce sujet a présenté plusieurs difficultés : par exemple, difficulté d'accès aux données; faible acculturation au thème; définition des aides publiques.

Le Groupe de travail a retenu une acception large. Nous avons donc pris en compte les subventions budgétaires, les dépenses fiscales, les taxes non internalisantes ainsi que les avantages réglementaires. Dans ce cadre, certains types de subvention sont plus faciles à chiffrer que d'autres. La lecture du rapport nécessite donc des précautions. Par ailleurs, notre optique n'était pas budgétaire mais environnementale. Cela signifie qu'il s'agissait de faire des propositions, parfois pour diminuer des aides publiques, mais surtout pour modifier les modalités selon lesquelles elles sont distribuées, de façon à les rendre moins dommageables envers la biodiversité.

Le lien avec ce colloque et cette table ronde vient de ce qu'un consensus s'est d'emblée dégagé au sein du groupe pour considérer l'artificialisation des sols (75 000 ha/an) comme non soutenable et comme constituant, en France une menace majeure voire la principale menace pesant sur la biodiversité. Cette artificialisation a essentiellement trois causes: l'habitat, les infrastructures et les surfaces logistiques et commerciales. Il est indéniable que nous ne disposons pas de suffisamment de logements en France. Mais, d'une part, beaucoup de logements neufs n'ont pas été construits aux bons endroits tandis que des logements anciens restent inoccupés ou pourraient être rénovés. Depuis les années 60 le mode d'urbanisme dominant a favorisé l'étalement urbain et non la densité, entraînant une surconsommation d'espaces naturels. D'autre part, ce sont les espaces consacrés aux infrastructures et aux surfaces logistiques et commerciales qui ont le plus cru ces dernières années, pas celles consacrées au logement. D'une manière générale, de nombreuses aides publiques ont favorisé cet étalement urbain (PTZ, régimes de l'investissement immobilier locatif, pass foncier, etc.).

Le Groupe de travail propose donc quelques mesures pour réorienter ces aides. La première consiste en la modulation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) selon le lieu d'implantation de la surface commerciale. Nous proposons que son niveau soit bas en centre ville et beaucoup plus élevé en zone périurbaine. Cela va d'ailleurs dans le sens de l'évolution actuelle, puisqu'on observe depuis quelques années un retour en ville de ces commerces. Nous proposons également de favoriser la densification des zones logistiques et commerciales en rendant obligatoire le versement de la taxe pour sous-densité (VSD) créée en 2010 mais qui demeure, pour l'instant, facultative.

Concernant les habitations, nous recommandons que la commercialisation de nouveaux lotissements s'accompagne d'une information obligatoire sur la distance avec l'arrêt de transport en commun le plus proche car les personnes qui s'installent en zones périurbaines sous-estiment généralement les coûts du transport. Nous proposons aussi que le PTZ + et le Scellier soient ciblés sur les zones intra-urbaines et/ou à proximité des transports collectifs. Il faut enfin se souvenir que la France compte 2 millions de logements vides. Nous préconisons donc de mieux appliquer les taxes sur les logements vacants...

Jacques WEBER

Les exposés de la matinée ont montré que nous atteignons les limites de notre monde, dans tous les domaines. Cela étant, les acteurs économiques ne sont ni stupides ni suicidaires. Nous sommes donc devant l'obligation de réinventer des formes communes d'usage du sol. Aujourd'hui, certaines aides et incitations se révèlent particulièrement perverses. Pour résumer, utilisées en situation de crise, les subventions aggravent la crise. A l'heure actuelle, l'organisation économique du monde est telle qu'on ne peut créer de la richesse qu'à partir d'une dégradation des écosystèmes, tandis que le coût du travail demeure très important, puisqu'il finance l'ensemble du système social. Pour remédier à cela, il pourrait être possible d'inverser le système en rendant coûteux le recours à la nature et moins coûteux le recours à l'emploi. J'appelle cela la nécessité d'un basculement des régulations. Il s'agit de passer d'un monde aberrant à un monde porteur de richesses et d'ouverture, basé sur la préservation des ressources naturelles.

Nous pensons aujourd'hui que l'appropriation constitue l'aboutissement de la propriété privée. C'est faux, c'est en réalité une des formes les plus étriquées de la propriété privée. Du point de vue de la préservation des écosystèmes et de la durabilité des formes de vie, nous pourrions revenir à une forme d'appropriation commune du sol.



On observe aujourd'hui une érosion du principe de propriété au sens du droit romain au profit de l'émergence de nouvelles formes de droits commercialisables. Par exemple, les droits d'accès, de chasse ou de pêche sur une même parcelle de terre sont désormais vendus sur des marchés différents. Si bien que nous passons du régime de la propriété physique à celui de la propriété d'usage. Nous pouvons parler à cet égard d'une économie du brevet, qui relève exactement de ce régime, puisqu'il s'agit en fin de compte d'un monopole d'usage et d'accès pour une durée limitée.

Un de mes maîtres, Alphonse Allais, voulait reconstruire les villes à la campagne. Aujourd'hui, l'enjeu s'est totalement inversé ; il faut en effet faire revenir la campagne en ville afin de recréer le lien avec les formes naturelles de vie.

Grégoire LEJONC

La France doit apporter une réponse politique au problème de l'artificialisation du territoire. France Nature Environnement milite pour que la France atteigne l'objectif de « zéro artificialisation nette du territoire à l'horizon 2025 » pour stopper le gaspillage des espaces naturels et agricoles. Cet objectif renvoie directement à la question de l'aménagement du territoire et du développement des infrastructures.

Il faut arrêter de construire indéfiniment sur un espace fini, en artificialisant, minéralisant, fragmentant toujours plus les espaces. Cet arrêt de consommation nette du territoire induit que pour tout espace consommé, un autre territoire doit être désartificialisé, afin d'atteindre un bilan d'artificialisation nul (avoir la même superficie artificialisée avant et après un projet d'aménagement du territoire).

Lorsque des projets « consomment » des espaces, il faudrait donc « effacer » des infrastructures pour réellement « compenser » la perte d'espaces naturels ou agricoles. Concrètement, dans la logique de mise en place de projets d'aménagement et d'application de la séquence ERC par les porteurs de projet (Eviter Réduire et en dernier ressort Compenser les effets négatifs notables de leur projet d'aménagement sur l'environnement), triptyque découlant de la loi de 1976, il faudrait probablement ajouter un « E »

pour Effacer (Eviter Effacer Réduire Compenser) pour intégrer l'enjeu de l'artificialisation du territoire dans tous les projets.

France Nature Environnement propose ainsi de créer une *Agence Nationale de Réduction de l'Artificialisation*. Différentes taxes pourraient également être mises en place. Il est primordial que les politiques se saisissent de cette question.

Marc KASZYNSKI

Les Assises Nationales du Foncier, organisées en juin dernier à Lille, ont permis d'aborder l'ensemble des problématiques foncières dans leur transversalité. Les techniciens du foncier ont bien pris conscience qu'au-delà de la technique se posait avant tout une question sociétale, politique et économique. Le foncier est d'abord un objet économique basé sur un rapport social qui gère les ségrégations sociales et renvoie à une ressource environnementale. Aborder la question foncière sous cet angle permet de mettre à jour les contradictions actuelles. Nous sommes donc face à un enjeu de régulation des politiques publiques. Dans ce contexte, comment permettre à ces politiques publiques d'évoluer ? Selon nous, la question de la rente foncière va se faire de plus en plus importante, car elle pèse sur tous les niveaux de la société, et ne concerne pas que les seuls propriétaires. De ce point de vue, nous sommes tous partie prenante de la régulation foncière.

Pour ma part, je dirige un établissement industriel et commercial public, doté d'une ressource propre – la taxe commerciale d'investissement. Notre action depuis 20 ans a consisté à requalifier les friches industrielles pour recréer de l'emploi. Or toutes ces friches ne sont pas réutilisables. Nous avons donc requalifié un certain nombre de ces friches industrielles qui sont devenues par la suite des espaces de biodiversité dotés d'une nouvelle attractivité.

Le second métier de l'établissement que je dirige est l'action foncière au profit des collectivités. Nous sommes engagés auprès des collectivités pour les aider à faire des opérations de recyclage urbain. Nous procédons notamment à des opérations de restructuration urbaine en vue de procéder à un nouvel usage du foncier. Dans ce cadre, nous utilisons

une partie de notre taxe pour faire du portage foncier visant à financer les travaux de remise en état des sites. Cette action nous a sensibilisés à la biodiversité, et nous a conduits à formuler quatre propositions en faveur du renouvellement des modes de gouvernance :

- refaire du foncier une question sociétale et politique en formant notamment les élus à la question foncière ;
- garantir la transparence des marchés ;
- renforcer les compétences des collectivités territoriales en matière d'urbanisme ;
- garantir des ressources publiques pérennes pour que les opérateurs puissent inscrire leur action dans le temps.

Alain BENTEJAC

Nous travaillons sur la réutilisation des espaces fonciers existants mais délaissés par les entreprises et les industriels. Dans cet esprit, nous proposons de passer de l'idée de charges foncières à celle de ressources foncières. L'un des moyens d'utiliser au mieux cette ressource est de réhabiliter de la meilleure manière possible ce qui existe déjà en ville, d'autant que

les terrains concernés sont souvent situés dans des endroits stratégiques. L'enjeu me paraît fondamental, bien que difficile à réaliser, notamment parce que le coût économique de la réhabilitation est souvent élevé et que les acteurs sont souvent nombreux. A cela s'ajoute la complexité de l'environnement réglementaire, entre le code environnemental, le code de l'urbanisme, la loi sur l'eau, etc.

Il faut en outre évaluer le potentiel technique des surfaces afin d'estimer le coût de la rénovation des sols et des bâtiments. Plusieurs exemples peuvent être avancés. Je pense notamment à l'utilisation de l'ancienne usine électrique de Saint-Denis pour réaliser la future Cité du Cinéma de Luc Besson. L'utilisation des anciens camps militaires me paraît également constituer une ressource essentielle. Il s'agit d'une utilisation extrêmement intelligente de la potentialité d'une structure existante. Aujourd'hui, la croissance a essentiellement lieu dans les métropoles. Nous parlons d'ailleurs à cet égard d'un phénomène de métropolisation de la croissance. Pourtant, si on veut que le concept de ville durable joue pleinement son rôle, il doit s'accompagner d'activités productrices de haut niveau. Cela me paraît être une bonne façon d'utiliser aujourd'hui les friches industrielles.

Synthèse des débats de la matinée

Patrice LEPAGE

Délégué général de TerrEthique

TerrEthique est une structure d'éducation pour tous qui aborde la question d'une nouvelle éthique de la gestion des ressources alimentaires. Nous sommes aujourd'hui face à l'obligation non seulement de penser le futur, mais pour cela de comprendre le réel. Les débats de ce matin ont tout à fait reflété cette réalité. Nous ne sommes pas tant devant un monde nouveau que devant l'impératif de développer une nouvelle manière de l'appréhender et de le comprendre.

Nous avons fait référence aux agriculteurs, de mon point de vue, ils exercent un métier à haute responsabilité sociétale. Ils ne peuvent être réduits à de simples entrepreneurs. Ils se trouvent dans une situation exemplaire ou va se construire une nouvelle alchimie entre l'intérêt général et l'intérêt particulier. Nous nous agitons dans un monde que nous ne pouvons plus comprendre seul, dans lequel les changements se succèdent à une vitesse folle. De ce fait, tout nous pousse au clivage aux clanismes à prendre position, « pour ou contre », le plus souvent sans comprendre. L'écart entre ceux qui ont accès au savoir et les autres, infiniment plus nombreux, devient vertigineux. Il est pour moi urgent pour de passer de ce monde « magique », incompréhensible, vers un monde enchanté, c'est-à-dire un monde où l'on développe la curiosité, l'envie de comprendre ensemble. Je ne vois plus de lieu où l'on apprend ce qu'est un être humain, où l'on échange sur le sens de notre communauté de destin humain. Revenons à l'idée que nous sommes l'humanité en marche et que cette incroyable aventure nécessite de partager compréhension et connaissance pour tenter de penser ensemble ce qui va advenir.

Projection exceptionnelle en avant-première du film « La biodiversité, des clefs pour un débat »

Bernard LABAT

Chargé de mission économie et biodiversité de la Ligue Roc

Ce film vous a été projeté en avant-première. Sa sortie officielle aura lieu en janvier prochain dans le cadre d'un événement commun à l'INRA et la Ligue ROC, tous deux coproducteurs du film. Nous avons également bénéficié du soutien financier de Veolia Environnement et de la fondation Nature & Découverte.

Je vous informe par ailleurs que la Ligue ROC va prochainement changer de nom pour s'appeler désormais Humanité et Biodiversité.

Grand témoin

Luc GUYAU

**Président indépendant du conseil de l'Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture, cofondateur de TerrEthique**



La FAO s'occupe également de la pêche et de la forêt, et non pas seulement de l'alimentation et de l'agriculture. Elle rassemble 191 pays et fonctionne selon la culture du consensus. De fait, en tant qu'organisation intergouvernementale, elle n'a aucune prétention à imposer quoi que ce soit à aucun de ses pays membres, qui conservent toute leur souveraineté et disposent chacun d'une voix lors des délibérations. Le consensus suppose un accord global. Tant qu'un pays affiche un désaccord, aucun consensus n'est donc possible. Sachez enfin que le Directeur général et le Président de la FAO sont tous les deux élus. Le premier s'occupe de la gestion de l'organisation tandis que le second est chargé de sa bonne gouvernance.

La terre comptait 2,5 milliards d'habitants en 1950. Nous sommes 7 milliards aujourd'hui. Or malgré l'accroissement de la population mondiale, le nombre de personnes qui meurent de faim n'a pas considérablement augmenté. Elles étaient 800 millions en 1950 ; elles sont aujourd'hui 900 millions. Bien sûr, elles sont encore trop nombreuses, et la situation est par nature inacceptable, mais les chiffres demeurent encourageants puisque nous avons nourri

3 milliards de personnes supplémentaires en l'espace de 60 ans. Une chose est certaine en revanche : nous ne pourrions pas nourrir 9 milliards de personnes si on ne change rien aux modes de consommation actuels. Par exemple, si les 9 milliards d'humains étaient tous américains, trois planètes seraient nécessaires pour subvenir à leurs besoins.

De son côté, le foncier demeure multi-usages et multi-acteurs, ce qui entraîne une concurrence liée à l'utilisation des terres, mais aussi des ressources en eau si aucune politique n'est mise en place à des fins de coordination. Ainsi, la décision de construire un barrage en amont d'un fleuve peut avoir de graves conséquences sur l'alimentation en eau des pays situés en aval. A cela s'ajoute le fait que le droit du sol peut s'avérer parfois très compliqué, en particulier en Afrique, où les niveaux de responsabilités sont souvent entremêlés. Dès lors, on ne tient pas toujours compte des droits des populations locales, ni de la durabilité des sols, au risque de créer à terme des situations catastrophiques.

La situation est d'autant plus préoccupante que depuis les émeutes de la faim de 2008, la question de l'alimentation est redevenue un problème politique mondial. Les dirigeants ont ainsi découvert que le déséquilibre alimentaire pouvait aussi être à l'origine d'un déséquilibre politique, d'autant plus explosif que la population mondiale est désormais majoritairement urbaine. Les politiques agricoles doivent donc être volontaires et remettre en valeur la terre pour favoriser l'efficacité des productions locales et permettre aux paysans de vivre correctement du produit de leurs terres. Sans ce type de mesures, il peut arriver ce que j'ai moi-même constaté lors d'un voyage en Angola, pays dans lequel après 30 ans de guerre civile, les paysans se sont réfugiés en ville. Résultat, les terres, pourtant très riches, ne sont plus exploitées faute d'habitants et les

meilleures terres sont vendues aux chinois ou aux autres investisseurs étrangers. En conséquence, la FAO a décidé de consacrer un grand débat à la question foncière et l'accaparement des terres dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Le foncier renvoie également au problème de la biodiversité. Selon moi, une juste et bonne utilisation des sols reste la meilleure façon de préserver l'environnement et de maintenir la biodiversité. Ce principe doit être intégré à la gestion foncière de la terre.

La science a aussi beaucoup à nous apporter. Par exemple, en l'espace de 20 ans, les betteraviers ont doublé leur production sans augmenter les surfaces agricoles et en diminuant les intrants. La recherche sur les semences est à l'origine de cette hausse de productivité, d'autant plus méritoire qu'elle n'a pas épuisé le sol.

En conclusion, il me semble que la volonté politique doit primer sur les questions liées à l'alimentation. Il est criminel de la part des pays souverains de ne pas plus se préoccuper de l'alimentation de leur population. Le marché ne peut pas gérer à lui seul les échanges des denrées alimentaires. Tous les pays pauvres qui ont mis en œuvre une véritable politique agricole sortent progressivement de la famine. Dans la plupart des cas, y compris dans la corne de l'Afrique où la situation est catastrophique, des solutions sont possibles. On sait exactement ce qu'il faudrait faire. Encore faut-il qu'il existe une véritable volonté politique de changer la donne. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter que ces questions aient été maintenues à l'ordre du jour du dernier G20. Il nous appartient aujourd'hui de mettre en place la politique adéquate pour nourrir les 9 milliards d'êtres humains qu'abritera la Terre en 2050.

Questions/Réponses

Jacques WEBER

Je constate que le monde agricole est réellement en train de changer, car les agriculteurs eux-mêmes appellent au changement pour se mouvoir dans un autre jeu de contraintes que celui qu'on leur impose.

Luc GUYAU

Il est très difficile d'être paysan dans le monde développé. Or je constate que dès lors qu'un pays sort du sous-développement, les mauvaises habitudes du Nord arrivent à grande vitesse. Autrement dit, on voudrait que les paysans produisent plus, mieux et pour moins cher, dans un contexte de totale déconnexion entre la réalité de la vie biologique et les attentes des consommateurs.

Bruno REBELLE

A moyen terme, est-il possible de combiner les usages alimentaires et non alimentaires avec une meilleure utilisation des sols ?

Luc GUYAU

De tout temps, l'agriculture a consacré une partie de sa production à de biens non alimentaires. La FAO refuse pour sa part de fermer le débat sur la répartition entre l'alimentaire et le non-alimentaire. L'important, nous semble-t-il, reste de développer la complémentarité entre les différents types de production.

Daniel NAHON

L'évolution de la Terre et du vivant n'a jamais été linéaire. Au contraire, la vie n'a jamais cessé d'emprunter des bifurcations. Aujourd'hui, l'enjeu est différent. Il s'agit bien d'opérer une prise de conscience spirituelle de la réalité du monde dans lequel nous vivons.

Luc GUYAU

La FAO commence aujourd'hui à s'occuper non seulement de ceux qui ne mangent pas, mais aussi de ceux qui mangent mal. C'est un fait suffisamment nouveau pour être signalé. Je me félicite en outre que la question de l'agriculture et celle de l'alimentation aient été réunies au sein d'un même organisme.

Valéry ELISSEFF

Que pensez-vous de l'idée que la SAF avance, aujourd'hui que l'agriculture va et doit devenir un secteur stratégique, où il faudrait regrouper agriculture et environnement sous la tutelle du ministère de l'économie pour en faire un véritable défi de société ? De plus, que pensez-vous de la question de l'eau ?

Luc GUYAU

Ce qui est primordial est que l'agriculture et l'alimentation ne soient pas dissociées. La question de l'eau me paraît constituer un enjeu majeur pour l'avenir, le forum mondial de l'eau se tiendra à Marseille au mois de mars. Je pense néanmoins que la gestion de l'eau doit être opérée dans le cadre d'une économie de proximité : tout ce qu'un pays peut produire dans le cadre de sa proximité est gagné pour l'équilibre de la population et de la nature. Les échanges mondiaux de l'alimentation ne peuvent pas disparaître mais il y a des économies à faire. Pour ma part, je trouve étrange, si ce n'est absurde, que l'on transporte des bouteilles d'eau minérale par bateaux entiers d'un bout à l'autre de la planète. Concernant la stratégie européenne, nous pouvons remarquer que sous la présidence française, pour la première fois, le dossier de l'alimentation et de l'agriculture a été mis à l'ordre du jour du G20.

Conclusion

Gilles BOEUF

Professeur à l'Université Pierre & Marie Curie, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)



J'ai retiré quelques mots et chiffres clés des débats de ce matin. Par exemple, 500 m² de sols disparaissent aujourd'hui par seconde en Chine. Il faut 12 ans pour qu'une forêt filtre une goutte d'eau qui arrive dans votre bouteille d'eau minérale. Les pesticides nous font perdre 80 % de biodiversité dans les sols. Nous avons également parlé de «métropolisation» de la croissance, etc. mais aussi de la distinction entre l'écologie et la science. Pourtant, l'écologie est une discipline scientifique parfaitement reconnue depuis plus de 100 ans. Aujourd'hui, les scientifiques doivent être capables d'anticiper les questions qui se poseront à nous dans quelques années. Nous sommes donc devant l'impérieuse nécessité de procéder à un état des lieux. Nous avons également parlé d'eau, ce qui est essentiel, dont l'être humain est d'ailleurs constitué à 66 %. Il s'agit donc d'une ressource majeure pour la survie même de l'humanité. Dans ce domaine, nous sommes parvenus à un seuil incontournable et nous ne pouvons pas nous permettre le moindre gaspillage en la matière.

Nous sommes face à un grand changement à l'échelle planétaire. Or ce qui m'inquiète, ce n'est pas tant le changement en tant que tel, que la vitesse à laquelle il s'opère. En d'autres termes, la perte très rapide de la biodiversité est réellement préoccupante.

Nous nous sommes appelés Homo sapiens. Pourtant, si on nous observait de loin, je doute fort que ce mot viendrait à l'esprit de nos observateurs en premier lieu ! Autrement dit, le principal ennemi de l'humain aujourd'hui, c'est l'Homo sapiens lui-même.

L'humain peut-il s'adapter à lui-même ? Voilà la principale question qui nous est posée aujourd'hui, d'autant que l'évolution biologique de l'humanité continue, quel que soit l'état de la planète. L'an passé, la vague de chaleur en Russie a fait 100 000 morts. Celle de 2003 en France a provoqué 15 000 décès. Ces événements nous montrent à quel point nous sommes encore très vulnérables à la moindre variation climatique. Ils devraient nous inciter à nous arrêter et réfléchir. La croissance de nos économies doit dès lors avoir un minimum d'impact sur la biodiversité. Il en va de la survie de notre espèce. Cette exigence ne pourra pas être remplie sans la recherche qui doit permettre de nous apprendre à mieux vivre en harmonie avec la nature. La naturalité est ancrée dans l'humain ; ce besoin est incontournable. Plusieurs études ont montré que la présence d'un parc en ville a une grande influence sur la santé des habitants et qu'en plus, elle gomme les inégalités sociales. Les sociétés humaines ne peuvent plus aller à contre-courant de leur nature profonde.

Retrouvez les vidéos reprenant le colloque dans son intégralité sur :

<http://www.oree.org/docs/video/colloque2011/>

Références bibliographiques

Quelques autres colloques réalisés sur la thématique :

- Conférences passées

- Journée «Les investissements fonciers à grande échelle : Quelles réalités ? Quelles conséquences pour l'agriculture familiale et quels choix en termes de politiques de développement ?» - jeudi 3 Septembre 2009 - Cirad - Montpellier.
- Conférence sur l'accapement des terres : «Comment nourrir le monde si les paysans n'ont pas de terre ?» - 17 novembre 2009 - Université de Louvain la Neuve.
- CaféOrée sur «Le sol socle de la biodiversité, un patrimoine vulnérable et méconnu» - 22 février 2010. Compte-rendu.
- Conférence «L'accapement de Terres agricoles» - 9 et 10 novembre 2010 - Genève - Forum Social de Haute - Savoie.
- Conférence «Accapement des terres agricoles et répartition de la valeur ajoutée : la captation de la rente foncière revisitée» - Mercredi 6 avril 2011 - Inter réseau développement rural.
- Conférence «Le foncier de l'entreprise agricole : de sa préservation à son financement» - AG de la SAF - 15 et 16 juin 2011.
- 1^{ères} Assises Nationales du Foncier, L'Association des Etudes foncières (ADEF) - 29 juin au 1^{er} juillet 2011 - Lille.
- Colloque international «Pour un meilleur partage des usages de la forêt» - 3 et 4 octobre 2011 - Natureparif et l'ONF - Paris.
- Agriculture et eau : du conflit à la réconciliation, «Expérience des Etats-Unis» - 4 octobre 2011 - Paris.
- Colloque «Villes, habitat et santé» - Nantes
- Journées techniques sur la reconversion des friches urbaines polluées organisées par l'ADEME les 11 et 12 octobre 2011 - Paris.

- Publications :

- Hors série «Colloque Biodiversité et climat avant et après Copenhague», décembre 2009. Ce document réalisé en partenariat avec Cyclope, Valeurs Vertes, Confrontations Europe, EurActiv et avec le soutien de la FFSA, la SAF, Veolia Environnement et LVMH, a été publié à la suite du Colloque annuel d'Orée qui s'est tenu le 5 novembre 2009 sur le thème : «Biodiversité et climat avant et après Copenhague».
- Vidéos du colloque «Colloque Biodiversité et climat avant et après Copenhague» - 5 novembre 2009.
- Hors série Veolia/Valeurs Vertes «Patrimoine sols, préserver et valoriser ses ressources : un enjeu mondial».
- Vidéo «Les 3 minutes de Valeurs Vertes». Léon Petit : Golf et Développement durable.
- Article Valeurs Vertes n°111 - été 2011 - «Agriculture, les pieds sur terre».
- Le point sur n°89 - juin 2011 - du CGDD - «L'occupation des sols dans les départements d'outre-mer».
- Le point sur n°75 - février 2011 - du CGDD - «L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles».
- Le point sur n°10 - avril 2009 - du CGDD - «La Chance vue par Corinne Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols».
- Fiche-clé n°1 - avril 2011 - de la FRB - «Sols vivants, la face cachée de la biodiversité».
- Article Les Echos - 3 août 2011 - «Les villes sont désormais en droit de taxer les sols «impermeabilisés» par l'urbanisation» - Joël Cossardeaux.
- Article Le Monde - 3 août 2011 - «Famine : la FAO pointe les biocarburants et la surexploitation des sols» - Angela Bolis.
- Article Le Monde - 23 août 2011 - «Nourrir la planète, le pari des «agro-écosystèmes».
- Article Les Echos - 27 novembre 2011 - «Les sols français passent au tamis de la science».
- Article La Tribune - 21 décembre 2011 - «Chaque seconde, 26m² de terres agricoles disparaissent en France».
- Dossier spécial sur le thème «Biodiversité et foncier» - Revue Etudes Foncières n°152.
- Courrier de l'environnement de l'INRA n°60, mai 2011 «Ecologiser les documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels» - Laurence Delattre, Claude Napoléone.
- Article Les Echos «La ville durable, ce sont d'abord des habitants responsables».
- Article Univers-Nature «L'artificialisation des sols gagne du terrain en France».
- Article La revue Agriculteurs de France n°196 de la SAF - décembre 2011 - «Les sols, une richesse complexe à exploiter».
- Guide méthodologique «Pollution des sols et aménagement urbain» - MEDDTL/Ademe.
- Rapport du CNIS sur les indicateurs de tableau de bord (p.24).
- Rapport FAO : Volatilité des prix et sécurité alimentaire.
- Rapport 2011 de la SAF «Pour une nouvelle politique du foncier ! De l'approche patrimoniale à la stratégie d'entreprise» adopté lors de l'AG du 16 juin 2011.
- Cycle de réflexion sur le Foncier mené par la SAF.
- Rapport du RAC (Réseau Action Climat France) «Etalement urbain et changements climatiques : état des lieux et propositions», 18 août 2011.
- Rapport «Une approche de l'eau et de la sécurité alimentaire basée sur les services écosystémiques» du PNUE et de l'Institut international de gestion de l'eau (IWMI) - août 2011.
- Rapport du CAS «Les aides publiques dommageables à la biodiversité», 21 octobre 2011, présidé par Guillaume Sainteny.
- Note le G20 et la faim dans le monde - 26 octobre 2011.
- Rapport de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) « Land Rights and the Rush for Land » - 2011.
- Ouvrage «Gouvernance des biens communs - Pour une nouvelle approche des ressources naturelles» - Elinor Ostrom - 2010.
- Ouvrage «Humanité et biodiversité, manifeste pour une nouvelle alliance» - Un ouvrage collectif avec : Christophe Aubel, Bernard Chevassus-au-Louis, Emmanuel Delannoy, Anne-Marie Ducroux, Patrick Hubert, Pierre Jouvantin, Xavier Le Roux, Philippe Lévêque, Yves Luginbühl, Serge Morand, Gilles Pipien, Hubert Reeves, Jacques Trouvilliez, Patrice Valantin, Jacques Weber, Maurice Wintz - 2009.



Entreprises, territoires et environnement

Une dynamique environnementale au service des territoires

Orée, association multi acteurs créée en 1992, rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

L' action d'Orée se reflète à travers ses 7 priorités :

- > biodiversité et économie
- > écoconception des produits et des services : <http://ecoconception.oree.org>
- > expertise environnementale
- > écologie industrielle et territoriale : www.comethe.org
- > reporting et affichage environnemental
- > risques environnementaux : <http://risques-environnementaux.oree.org>
- > santé et environnement

Une force de proposition constructive et pragmatique

DES ADHÉRENTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE	RÉUNIS	SUR DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES	PAR UN ENGAGEMENT PARTAGÉ
Entreprises, collectivités, organismes professionnels, associations, personnalités qualifiées...	pour échanger, coopérer, formuler des propositions, expérimenter des solutions concrètes...	Biodiversité, écologie industrielle, concertation, transports, risques, éco-conception, sensibilisation du personnel, reporting et affichage, santé et environnement...	La Charte de l'Association et de ses membres.

Une aide et des outils pour agir efficacement

SERVICES ADHÉRENTS

- > un communiqué hebdomadaire
- > CaféOrée / BibliOrée / CinéOrée
- > des Groupes de travail
- > un site internet sur la gestion environnementale www.oree.org
- > « Lettre Orée »

DES GUIDES PRATIQUES

- > Site écologie industrielle COMETHE www.comethe.org
- > Guide interactif de la gestion des risques liés à l'environnement <http://risques-environnementaux.oree.org>
- > Le plan de déplacement inter-entreprises un outil de management de la mobilité sur les zones d'activités
- > Une plateforme Internet pour l'éco-conception des produits et services : <http://ecoconception.oree.org/>
- > Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises
- > Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités
- > Guide sur les performances environnementales des pratiques de transport et de logistique
- > Guide de la relation clients fournisseurs
- > Kit de sensibilisation du personnel
- > Guide de management environnemental sur les parcs d'activités
- > Vade-Mecum de la concertation locale

COLLOQUE OREE ET HORS SERIES

- > « Occupation et usages des sols : de la compétition à la conciliation »
- > « Rendre compte des dépendances et impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques »
- > « Biodiversité et Climat avant et après Copenhague »
- > « Grenelle de l'environnement, les attentes au rendez-vous » (avec Valeurs Vertes)